

| Nombre de Membre | | |
|---|----------------|---|
| Afférents Au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 15 | 15 | 13 |



Commune de MORILLON

Séance du 11 février 2020

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 05.02.2020 |

L'an deux mille vingt, le 11 février à 19 heures,
le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances sous la présidence de **Alain DENERIAZ, Maire**

| Date d'affichage |
|------------------|
| 05.02.2020 |

Présents :

Alain DENERIAZ Maire, Martine LALLIARD, Adjoints, Annie PASQUIER,
Jocelyne PEREIRA, Claude DORANGE-PATTORET, Thérèse GUERROT ANTHOINE, Frédéric ANDRES,
Laurent TRONCHET, Eric SAUDMONT, François JULIAND, Elodie CHRISTINAZ, Conseillers Municipaux

Excusés :

Robert DENERIAZ qui donne pouvoir à Claude DORANGE-PATTORET
Jean BAUMSTARK

Pascal BOBO qui donne pouvoir à Martine LALLIARD

Absent :

Xavier CHASSANG

A été nommé secrétaire de séance : Elodie CHRISTINAZ

Délibération n° 2020.02

Objet de la délibération

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES

Monsieur le Maire présente :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2019.114 du 19.12.2019 précisant que l'exécutif d'une collectivité territoriale est en droit,
jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater
les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

VU les demandes de subvention déposées par les associations figurant dans le tableau
ci-dessous :

| Organismes | Objet | Nombre d'enfants concernés de Morillon | Montants proposés | TOTAL |
|---|--|--|-------------------|-------|
| CA du Collège de SAMOENS | Voyage scolaire à TURIN – VAL D'AOSTE 13 au 15 mai 2020 | 6 enfants | 30 € par enfant | 180 € |
| Association « Aller plus haut » IMEEspoir de BONNEVILLE | Charges de fonctionnement à la scolarité | 1 enfant | 500 € | 500 € |

| | | | | |
|-------------------------------------|--|-----------|------------------|-------|
| Association « Du Giffre au Maroni » | Projet d'échange culturel entre le Collège St Laurent du Maroni et le Collège de Samoëns | 3 enfants | 150 € par enfant | 450 € |
| Collège Jacques BREL de TANINGES | Projets pédagogiques | 4 enfants | 30 € par enfant | 120 € |

A la demande du Collège Jacques BREL de TANINGES, les noms des enfants sont précisés, afin que cette aide ne soit pas affectée au budget global des voyages du collège. Sont donc concernés : NICOLAS Julien, VUILLE Célia, ANNEQUIN Tom, COSTA Thomas.

Considérant l'étude de ces demandes lors de la réunion de préparation du conseil municipal du 04 février 2020,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De bien vouloir attribuer les subventions aux différentes Associations et Organismes scolaires de la manière suivante :

| Organismes | Montants accordés |
|---|-------------------|
| CA du Collège de SAMOENS | 180 € |
| Association « Aller Plus haut » IME Espoir de BONNEVILLE | 500 € |
| Association « Du Giffre au Maroni » | 450 € |
| Collège Jacques BREL de TANINGES | 120 € |

- D'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces permettant le versement de cette subvention,
- Dit que la somme sera imputée au chapitre 65 – Article 6574 du BP 2020

VOTE DE L'ASSEMBLEE : ADOPTE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Alain DENERIAZ



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Affichée le :

Transmise en Sous-Préfecture le :